

Un environnement de soins protégé et sécurisé

L'hôpital doit offrir aux patients, aux visiteurs et au personnel, un environnement de soins protégé et sécurisé.

C'est pourquoi le règlement de l'hôpital est le suivant :

- L'hôpital n'est pas un lieu public. Le personnel a le droit de refouler les personnes n'ayant rien à faire à l'hôpital ou qui sont ressenties comme gênantes, agitées ou menaçantes.
- L'hôpital applique la tolérance zéro en ce qui concerne les discriminations, les menaces et la violence.
- Personne ne doit porter d'arme ni d'objet assimilé.
- Toute consommation d'alcool ou de drogue est interdite.
- Il n'est permis de fumer que dans des périmètres indiqués dans la zone de l'hôpital.
- Le personnel de soins a le droit de limiter le nombre d'accompagnants ou de visiteurs d'un patient.
- Toute photographie dans la zone de l'hôpital exige une autorisation.
- Tous les animaux sont interdits à l'intérieur de l'hôpital. Seuls sont autorisés les chiens-guides ou les chiens utilisés à des fins professionnelles, par exemple les chiens policiers.
- La vente de marchandises et de services est interdite.
- Aucune collecte au profit d'organismes extérieurs n'est autorisée
- Toute diffusion d'informations/de messages de groupes d'intérêts extérieurs est interdite.